

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
9 DECEMBRE 2021

Convocation du
3/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
en exercice : **25**
présents : **17**
votants : **23**

Présents : M. CHARRETIER, Mme JOUNIN, Mme GUITTON, M. DODIN, M. GORLIER, M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEVEAU, Mme SANS, Mme FLEURY, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme PLANCHETTE, titulaires,
Mme CHEVALIER, M. LE BARS, suppléants

Affiché le :
10/12/2021

Absent et représenté : M. JANOUNY, M. BRÉMOND, Mme LEFFRAY, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme PÉDÉMAS, Mme SIOPATHIS, Mme LAUTRU titulaires,

Absent et excusé :

Absent : Mme BONNIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE, Mme BOCQUENET, Mme DORLEANS, M. GALLAND, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, *Suppléants*

Secrétaire de séance : M. Laurent CHARRETIER

N° 2021-27

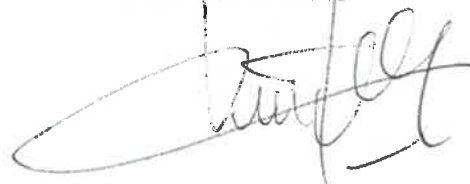
Objet : Détermination du nombre des Vice-Présidents

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, Les membres du conseil syndical sont invités à déterminer le nombre de Vice-Présidents, dans la limite de 30% de l'effectif total de l'organe délibérant.

Suite à l'intégration de la ville d'YVRÉ L'EVEQUE au sein du SIVU EEA Django Reinhardt, conformément à l'arrêté du 25 novembre 2021 modifiant les statuts, les membres décident de porter à 4 le nombre de vice-présidents.

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 9 décembre 2021
LE PRESIDENT,
Christian VERNET



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
9 DECEMBRE 2021

Convocation du
3/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
en exercice : 25
présents : 17
votants : 23

Présents : M. CHARRETIER, Mme JOUNIN, Mme GUITTON, M. DODIN, M. GORLIER, M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEVEAU, Mme SANS, Mme FLEURY, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme PLANCHETTE, titulaires,
Mme CHEVALIER, M. LE BARS, suppléants

Affiché le :
10/12/2021

Absent et représenté : M. JANOUNY, M. BRÉMOND, Mme LEFFRAY, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme PÉDÉMAS, Mme SIOPATHIS, Mme LAUTRU titulaires,

Absent et excusé :

Absent : Mme BONNIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE, Mme BOCQUENET, Mme DORLEANS, M. GALLAND, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, *Suppléants*

Secrétaire de séance : M. Laurent CHARRETIER

N° 2021-28

Objet : Election d'un nouveau vice-président

Les membres du conseil sont invités à élire un nouveau Vice-Président selon les dispositions de l'article L 5212-7 du code général des collectivités territoriales.

« Les vice-présidents, ainsi que les autres membres composant le bureau sont élus par le conseil syndical, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu. »

Vice-Président(e):

Candidats : Mme Damienne FLEURY

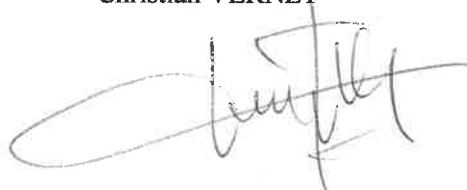
Votants : 17

Suffrages exprimés : 17

Résultat du vote : Mme Damienne FLEURY ayant obtenu la majorité absolue est élue Vice-Présidente

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 9 décembre 2021
LE PRESIDENT,
Christian VERNET



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
9 DECEMBRE 2021

Convocation du
3/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
en exercice : **25**
présents : **17**
votants : **23**

Présents : M. CHARRETIER, Mme JOUNIN, Mme GUITTON, M. DODIN, M. GORLIER, M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEVEAU, Mme SANS, Mme FLEURY, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme PLANCHETTE, titulaires,
Mme CHEVALIER, M. LE BARS, suppléants

Affiché le :
10/12/2021

Absent et représenté : M. JANOUNY, M. BRÉMOND, Mme LEFFRAY, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme PÉDÉMAS, Mme SIOPATHIS, Mme LAUTRU titulaires,

Absent et excusé :

Absent : Mme BONNIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE, Mme BOCQUENET, Mme DORLEANS, M. GALLAND, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, *Suppléants*

Secrétaire de séance : M. Laurent CHARRETIER

N° 2021-29

Objet : Election des membres du bureau

Suite à l'adhésion de la commune d'Yvré l'Evêque, les membres du conseil sont invités à élire parmi les représentants de cette commune, un nouveau membre du bureau,

« les membres composant le bureau sont élus par le conseil syndical, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu. »
L'assemblée présente décide de procéder au vote à main levée.

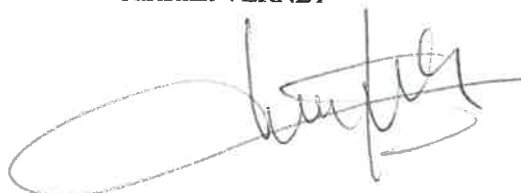
Membre du bureau :

Sont Candidats : Mme Fanny PIRA

Mme Fanny PIRA est proclamé élue par 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 9 décembre 2021
LE PRESIDENT,
Christian VERNET



DÉPARTEMENT

De la SARTHE

SIVU ETABLISSEMENT D'ÉTUDES
ARTISTIQUE DJANGO REINHARDT

Envoyé en préfecture le 10/12/2021

Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le 10/12/2021

ID : 072-257201483-20211209-DEL20210912_29-DE



ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS et AUTRES MEMBRES DU BUREAU

FEUILLE DE PROCLAMATION
annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES CONSEILLERS (dans l'ordre de leur élection)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus par le conseiller ¹ (en chiffres)
M.	VERNET Christian	Présidence
M.	CHARRETIER Laurent	vice-présidence
Mme	JOUNIN Francine	vice-présidence
Mme	GUITTON Corinne	vice-présidence
Mme	FLEURY Damienne	vice-présidence	17 voix
M.	DODIN Serge	Membre du bureau
M.	JANOUNY Jérôme	Membre du bureau
M.	GORLIER Louis	Membre du bureau
M.	BRÉMOND Laurent	Membre du bureau
Mme	PIRA Fanny	Membre du bureau	17 voix

Fait à ARNAGE, le 9 décembre 2021

Le président (ou son
remplaçant),

Le conseiller le plus âgé,

Les assesseurs,

Le secrétaire,


¹Uniquement pour les membres du bureau

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
9 DECEMBRE 2021

Convocation du 3/12/2021 L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres : · Présents : M. CHARRETIER, Mme JOUNIN, Mme GUITTON, M. DODIN, M. GORLIER, M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEVEAU, Mme en exercice : 25 SANS, Mme FLEURY, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme PLANCHETTE, titulaires, présents : 17 · Mme CHEVALIER, M. LE BARS, suppléants votants : 23

Affiché le : Absent et représenté : M. JANOUNY, M. BRÉMOND, Mme LEFFRAY, M. 10/12/2021 MASSÉ, M. OUALET, Mme PÉDÉMAS, Mme SIOPATHIS, Mme LAUTRU titulaires.

Absent et excusé :

Absent : Mme BONNIN, Mme FOUCAULT-NARBONNE, Titulaires, Mme BOCQUENET, Mme DORLEANS, M. GALLAND, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, Suppléants

Secrétaire de séance : M. Laurent CHARRETIER

N° 2021 - 30

Objet : Année scolaire 2021-2022 - effectifs et nombre d'heures des enseignants non titulaires et titulaires

Après la présentation des effectifs enregistrés dans les différentes disciplines qui seront enseignées au titre de l'année scolaire 2021-2022, et conformément aux dispositions du règlement intérieur de l'EEA, la répartition des heures est la suivante :

Année scolaire 2021/2022

Mémoire 2019/2020	Mémoire 2020/2021
12,5	14
2,25	1,5
14,75	15,5
109	104
88,00	95,50
2,00	2,00
28,75	28,75
1,00	1,00
3,00	3,00
5,00	2,00
0,75	1,50
0,00	0,00
11,00	12,00
17,50	31,00
5,00	5,00
0,75	1,00
0,75	0,75
1,50	4,50
2,00	2,00

I - Formation Musicale :

20,25 Réparties de la façon suivante :
 17,25 Formation Musicale
 3,00 Jardin Musical

II - Instruments :

112,35 Réparties conformément au tableau annexé

III - Cours collectifs :

105,50 Réparties de la façon suivante :

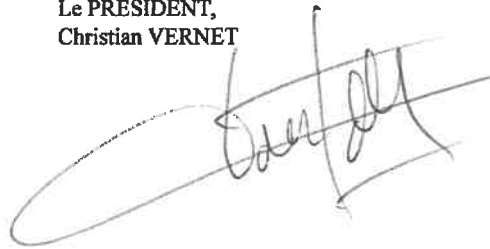
2,00 : Ensemble Vocal Adultes
 41,25 : I.M.S.
 1,50 : Orchestre harmonie
 3,00 : Musique de chambre
 2,00 : Atelier Musiques Actuelles
 0,00 : Atelier Percussions
 0,00 : Atelier Chant
 11,00 : Musique d'ensemble
 30,00 : Danse
 5,00 : Théâtre
 1,00 : RAMPE
 0,75 : Cours collectif violoncelle
 5,00 : Ateliers découverte
 3,00 : TAP

Concernant les professeurs titulaires, et compte tenu du nombre d'élèves enregistrés dans leur discipline, les heures complémentaires à rémunérer sont établies comme ci-après :

Discipline	Temps du poste créé	Heures complémentaires	Total heures
Violoncelle	15,00	5,00	20,00
Batterie	2,00	0,83	2,83
Danse Contemporaine &	6,00	3,25	9,25
TOTAL	23,00	9,08	32,08
<i>Mémoire 2020/2021</i>	23,00	9,50	32,50

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
ARNAGE, le 9/12/2021

Le PRESIDENT,
Christian VERNET



**Récapitulatif des heures
des agents non titulaires et titulaires**

Disciplines/Professeurs	Non Titulaires/CDI			Titulaires			Total Heures
	EEA			EEA			
I - FORMATION MUSICALE							
Formation Musicale (Tianshu ZANG)	3,25						3,25
Formation Musicale (Catherine D'ABRIGEON)				7,00			7,00
Formation Musicale (William DESTOUESSE)				4,00			4,00
Formation Musicale (Virginia RAINFORTH)				3,00			3,00
Eveil Musical (Alexandra GEORGES)	1,50						1,50
Eveil Musical (Tianshu ZANG)	0,75						0,75
Eveil Musical (Virginia RAINFORTH)				0,75			0,75
TOTAL I		5,50		14,75			20,25
II - INSTRUMENTS							
	EEA		Pratiques d'ensemble	EEA		Pratiques d'ensemble	Heures
Alto/Violon (Catherine D'ABRIGEON)				11,5			11,5
Accordéon							0,00
Batterie (Steve LERAY)				2,85			2,85
Chant	0,00						0,00
Clarinette	0,00						0,00
Flûte Traversière (Isabelle GELEBART)	2,75						2,75
Guitare Basse (Antoine HERVÉ)	2,75						2,75
Guitare Classique (Sébastien ALLAIN)	18,00						18,00
Guitare Elect./Folk +MA (Nicolas DESMAREST)	4,00						4,00
Percussions (Jonathan ARNOULD)	7,00		1,00				8,00
Piano (Dmitri NEGRIMOVSKI)				17,50		1,50	19,00
Piano (Ae-Kyung BATAILLE)	18,50		1,50				20,00
Saxophone (Jean.B ROCHETEAU)	4,25						4,25
Tuba (Lucille BEAUNÉ)	0,33						0,33
Trompette - Cornet (Mickaël BLOT)	2,00						2,00
Violoncelle (Genevieve LEBERT)	1,67						1,67
Violoncelle (Virginia RAINFORTH)				13,25			13,25
Violon (Pauline DAILLY)	6,00						6,00
							0,00
TOTAL II	67,25	0,00	2,50	45,10	0,00	1,50	116,35
		69,75			46,60		
Mémoire 2020/2021	65,25	0,00	2,50	38,75		3,00	109,50
Mémoire 2019/2020	71,00	0,00	2,25	38,00		1,25	112,50
Mémoire 2018/2019	78,25	0,00	4,50	37,25		1,00	121,00

Disciplines / Professeurs	Non Titulaires	Titulaires/CDI	Total Heures
III - PRATIQUES COLLECTIVES			
Musique de Chambre (Virginia RAINFORTH)		3,00	3,00
Cours Collectif Violoncelle (Virginia RAINFORTH)		0,75	0,75
Ensemble Vocal Adultes (Gwénaëlle LUCAS)		2,00	2,00
Intervention en Milieu Scolaire (A. GEORGES, A. HERVÉ, W.DESTOUESSE)	25,25	16,00	41,25
Orchestre Harmonie (Mickaël BLOT)	1,50		1,50
Orchestre cordes (V. RAINFORTH / C.D'ABRIGEON)		3,50	3,50
RAMPE (Charlène HERAULT)	1,00		1,00
Atelier Découverte (I. Gelebart - S. Allain - D. Negrimovski - AY. Bataille -S. Lera y- C. D'Abrigeon - V. Rainforth)	1,00	4,00	5,00
Atelier Percussions (Jonathan ARNOULD)			0,00
Combo Jazz (J. Arnould / JB Rocheteau)	2,00		2,00
Atelier Chant			0,00
Atelier Musiques Actuelles (N. Deamarest)		2,00	2,00
THEATRE (Ludovic TIMON)	5,00		5,00
TAP (I. Gelebart - C. D'Abrigeon - S. Allain)	1,00	2,00	3,00
DANSE (Maryse TELHIER)		9,00	9,00
DANSE (Sandra BENABENT)	11,75		11,75
DANSE (Pauline YVARD)		9,25	9,25
Accompagnement DANSE/Elèves (Dmitri NEGRIMOVSKI)		1,00	1,00
TOTAL III	48,50	52,60	101,00
IV - ADMINISTRATIF			
Direction (Jérôme DUCHESNAY)		16,00	16,00
Secrétariat, Accueil, Comptabilité (Lydie FERCHAT)		35,00	35,00
Communication /Chargée de projets (Laura MONCELET)		28,00	28,00
TOTAL IV		79,00	79,00
TOTAL Enseignement (I+II+III)	123,75	113,85	237,60
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	123,75	192,85	316,60
<i>Mémoire 2020/2021</i>	106,00	186,76	291,7
<i>Mémoire 2019/2020</i>	118,25	148,00	266,2
<i>Mémoire 2018/2019</i>	157,26	112,00	269,2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du
9 DECEMBRE 2021**

Convocation du
3/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
en exercice : 25
présents : 18
votants : 24

Présents : M. CHARRETIER, Mme JOUNIN, Mme GUITTON, M. DODIN, M. GORLIER, Mme BONNIN, M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEVEAU, Mme SANS, Mme FLEURY, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme PLANCHETTE, titulaires, Mme CHEVALIER, M. LE BARS, suppléants

Affiché le :
10/12/2021

Absent et représenté : M. JANOUNY, M. BRÉMOND, Mme LEFFRAY, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme PÉDÉMAS, Mme SIOPATHIS, Mme LAUTRU titulaires,

Absent et excusé :

Absent : Mme FOUCAULT-NARBONNE, Mme BOCQUENET, Mme DORLEANS, M. GALLAND, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, Suppléants

Secrétaire de séance : M. Laurent CHARRETIER

N° 2021-31

Objet : Création d'une régie de recettes et d'avances

Afin de suivre l'évolution du fonctionnement des régies, il est proposé de supprimer la régie de recettes créer par la délibération n° 2 du conseil syndical en date du 20/12/2011 et de procéder à la création d'une régie de recettes et d'avances, dont l'acte constitutif sera rédigé comme suit :

Nous, Président du SIVU EEA Django REINHARDT,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil syndical en date du 18 mai 2020 autorisant le président à créer (modifier ou supprimer) des régies en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 6 décembre 2021 ;

DECIDE

Envoyé en préfecture le 10/12/2021

Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le 10/12/2021

ID : 072-257201483-20211209-DEL20210912_31-DE



- ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie de recettes et d'avances auprès de
ARTICLE 2 - Cette régie est installée à ARNAGE (72230) L'éolienne 67 rue des collèges.
ARTICLE 3 - La régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.
ARTICLE 4 - La régie encaisse les produits suivants :

1. Participation des familles
2. Adhésions
3. Mise à disposition des instruments
4. Mise à disposition des salles
5. Vente de supports audio
6. Billetterie spectacles
7. Vente de boissons et alimentation du bar

Compte d'imputation : 7062
Compte d'imputation : 7088
Compte d'imputation : 7083
Compte d'imputation : 7088
Compte d'imputation : 7788
Compte d'imputation : 7788
Compte d'imputation : 7788

ARTICLE 5 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : Numéraire
- 2° : Chèques bancaires, postaux et assimilés
- 3° : Chèques vacances et coupons sport ANCV
- 4° : Bons Temps Libre CAF, Pass Culture et Sport, Chèques Collèges 72, Bons MSA, Pass Loisirs Couloines

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'un reçu.

ARTICLE 6 - La régie paie les dépenses suivantes :

- 1) Fournitures petits équipements
- 2) Fournitures administratives
- 3) Autres fournitures
- 4) fêtes et cérémonies
- 5) Voyages et déplacement dans le cadre du service
- 6) Frais de déplacement et stationnement dans le cadre du service
- 7) Concerts divers - repas
- 8) Affranchissement

1) Compte d'imputation : 60632
2) Compte d'imputation : 6064
3) Compte d'imputation : 6068
4) Compte d'imputation : 6232
5) Compte d'imputation : 6251
6) Compte d'imputation : 6256
7) Compte d'imputation : 6257
8) Compte d'imputation : 6261

ARTICLE 7 - Les dépenses désignées à l'article 6 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- 1° : Numéraires
- 2° : Carte bancaire

ARTICLE 8 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la DDFIP.

ARTICLE 9 - L'intervention d'un (de) mandataire(s) a lieu dans les conditions fixées par son (leur) acte de nomination.

ARTICLE 10 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 8 700 €. Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est quant à lui fixé à 1 000 €.

ARTICLE 11 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 950 €.

ARTICLE 12 - Le régisseur est tenu de verser au Comptable Public assignataire de Trésorerie de l'Agglomération Mancelle le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 10.

ARTICLE 13 - Le régisseur verse auprès du Comptable Public assignataire de Trésorerie de l'Agglomération Mancelle la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses.

ARTICLE 14 - Le régisseur - est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 15 - Le régisseur - percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 16 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 17 - Le Président et le Comptable Public assignataire de Trésorerie de l'Agglomération Mancelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 9 décembre 2021
LE PRESIDENT,
Christian VERNET

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
9 DECEMBRE 2021

Convocation du
3/12/2021

Nombre de Membres :
 en exercice : **25**
 présents : **18**
 votants : **24**

Affiché le :
10/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Présents : M. CHARRETIER, Mme JOUNIN, Mme GUITTON, M. DODIN, M. GORLIER, Mme BONNIN, M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEVEAU, Mme SANS, Mme FLEURY, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme PLANCHETTE, titulaires, Mme CHEVALIER, M. LE BARS, suppléants

Absent et représenté : M. JANOUNY, M. BRÉMOND, Mme LEFFRAY, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme PÉDÉMAS, Mme SIOPATHIS, Mme LAUTRU titulaires,

Absent et excusé :

Absent : Mme FOUCAULT-NARBONNE, Mme BOCQUENET, Mme DORLEANS, M. GALLAND, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU,
Suppléants

Secrétaire de séance : M. Laurent CHARRETIER

N° 2021-32

Objet : Exercice Budgétaire 2021 - Décision Modificative n° 1

Monsieur le Président propose de procéder aux modifications budgétaires ci-après constituant la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2021

A - INVESTISSEMENT

N° Prog.	Article	Fonctionn	C. Coût	N° Inv.	Libellé	Dépenses	Recettes
	1 - Transferts de Crédits						
	- entre articles ou programmes						
	2 - Crédits Complémentaires						
	3 - Nouveaux crédits						
	4 - Transferts de Crédits entre sections						
					TOTAUX	0€	0€

Envoyé en préfecture le 10/12/2021

Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le 10/12/2021



ID : 072-257201483-20211209-DEL20210912_32-BF

B - FONCTIONNEMENT

N° Prog.	Article	Fonction	C. Coût	N° Inv.	Libellé	Dépenses	Recettes
	1 - Transferts de Crédits						
	- entre articles						
	022				Dépenses imprévues	- 2 354 €	
	6215				Personnel affecté par la collectivité -CDG	+ 700 €	
	64113				Rémunérations	+ 35 €	
	6453				Cotisations aux caisses de retraite	+ 971 €	
	673				Charges exceptionnelles	+ 648 €	
	2 - Nouveaux crédits						
	3 - Transferts de Crédits entre sections						
					TOTAUX	<u>0€</u>	<u>0€</u>

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 9 décembre 2021

LE PRESIDENT,
Christian VERNET

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
9 DECEMBRE 2021

Convocation du
3/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
en exercice : **25**
présents : **18**
votants : **24**

Présents : M. CHARRETIER, Mme JOUNIN, Mme GUITTON, M. DODIN, M. GORLIER, Mme BONNIN, M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEVEAU, Mme SANS, Mme FLEURY, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme PLANCHETTE, titulaires, Mme CHEVALIER, M. LE BARS, suppléants

Affiché le :
10/12/2021

Absent et représenté : M. JANOUNY, M. BRÉMOND, Mme LEFFRAY, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme PÉDÉMAS, Mme SIOPATHIS, Mme LAUTRU titulaires,

Absent et excusé :

Absent : Mme FOUCAULT-NARBONNE, Mme BOCQUENET, Mme DORLEANS, M. GALLAND, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU, Suppléants

Secrétaire de séance : M. Laurent CHARRETIER

N° 2021-33

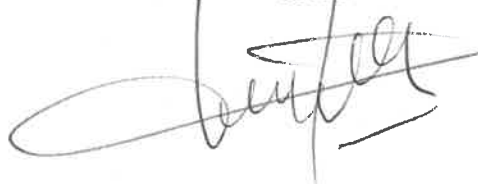
Objet : Exercice budgétaire 2022 : crédits d'investissements

Afin d'éviter le blocage de règlement de certaines factures d'investissement et dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2022, il est proposé d'habilité le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget de l'Etablissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 (soit 8 005 €).

Le Conseil Syndical est invité à délibérer sur cette proposition.

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 9 décembre 2021
LE PRÉSIDENT,
Christian VERNET



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
9 DECEMBRE 2021

Convocation du
3/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
en exercice : **25**
présents : **18**
votants : **24**

Présents : M. CHARRETIER, Mme JOUNIN, Mme GUITTON, M. DODIN, M. GORLIER, Mme BONNIN, M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEVEAU, Mme SANS, Mme FLEURY, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme PLANCHETTE, titulaires, Mme CHEVALIER, M. LE BARS, suppléants

Affiché le :
10/12/2021

Absent et représenté : M. JANOUNY, M. BRÉMOND, Mme LEFFRAY, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme PÉDÉMAS, Mme SIOPATHIS, Mme LAUTRU titulaires,

Absent et excusé :

Absent : Mme FOUCAULT-NARBONNE, Mme BOCQUENET, Mme DORLEANS, M. GALLAND, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU,
Suppléants

Secrétaire de séance : M. Laurent CHARRETIER

N° 2021-34

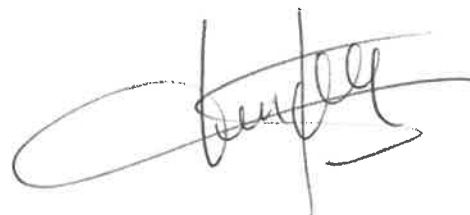
Objet : Exercice budgétaire 2022 : crédits de fonctionnement

Afin d'éviter le blocage de règlement de certaines factures de fonctionnement et dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2022, il est proposé d'habiliter le Président à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement sur le budget de l'Etablissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt dans la limite du 1/4 de celles inscrites au budget de l'année précédente, à savoir la somme de 143 243 €.

Le Conseil Syndical est invité à délibérer sur cette proposition.

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 9 décembre 2021
LE PRESIDENT,
Christian VERNET





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
9 DECEMBRE 2021

Convocation du
3/12/2021

Nombre de Membres :
en exercice : **25**
présents : **18**
votants : **24**

Affiché le :
10/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Présents : M. CHARRETIER, Mme JOUNIN, Mme GUITTON, M. DODIN, M. GORLIER, Mme BONNIN, M. FOURNIER, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEVEAU, Mme SANS, Mme FLEURY, Mme PIRA, M. ANDRÉ, Mme PLANCHETTE, titulaires, Mme CHEVALIER, M. LE BARS, suppléants

Absent et représenté : M. JANOUNY, M. BRÉMOND, Mme LEFFRAY, M. MASSÉ, M. OUALET, Mme PÉDÉMAS, Mme SIOPATHIS, Mme LAUTRU titulaires,

Absent et excusé :

Absent : Mme FOUCAULT-NARBONNE, Mme BOCQUENET, Mme DORLEANS, M. GALLAND, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. MARSAL, M. ROUILLON, M. ROUSSEAU,
Suppléants

Secrétaire de séance : M. Laurent CHARRETIER

N° 2021-35

Objet : Participation financière de fonctionnement Yvré L'Evêque

Depuis la rentrée 2021-2022, la commune d'Yvré l'Evêque a rejoint le SIVU de l'Etablissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt, afin de pérenniser voire de développer les pratiques musicales sur la commune.

Dans le cadre de l'adhésion à ce syndicat, qui regroupe les communes d'Arnage, de Mulsanne, de Ruaudin et de Coulaines, la commune d'Yvré l'Evêque a décidé que sa participation financière sera plafonnée à 10 000 euros pour l'année 2021 puis à 20.000 euros par an en année pleine.

Compte tenu de la concordance des délibérations et de l'arrêté de la préfecture en date du 25 novembre 2021 actant l'adhésion au SIVU.

A la demande de la trésorerie, il convient de prendre une délibération pour acter le montant exact de la participation de la commune d'Yvré l'Evêque pour le SIVU.

Considérant les charges relatives à ce service et le mode de calcul des subventions des différentes communes conformément aux statuts, le montant de la subvention pour la commune d'Yvré l'Evêque s'élève pour les cours et pour le second semestre de l'année 2021 à 9 351 euros, à laquelle il convient d'ajouter les interventions de l'intervenant en milieu scolaire (DUMISTE) à hauteur de 2 983,50 euros.

Envoyé en préfecture le 10/12/2021

Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le 10/12/2021

ID : 072-257201483-20211209-DEL20210912_35-BF



Je vous remercie de bien vouloir acter le montant de la participation financière au titre des cours dispensés par le SIVU à hauteur de 9 351 euros et au titre des interventions du DUMISTE en milieu scolaire pour les écoles publiques et privées à hauteur de 2 983,50 euros.

Un titre sera émis pour la perception de cette somme.

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 9 décembre 2021
LE PRESIDENT,
Christian VERNET